



DECISION DU MAIRE

N° 051-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité – Aménagement de la place de l'église

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal 03-04-2026 du 09 avril 2026 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT le dispositif mis en place par le Département au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité,

CONSIDERANT que l'opération s'élève à 110 708,26 € HT,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** De solliciter une aide financière de 55 354,13 € (taux de 50%) au titre du CDAS 2026 auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour financer l'aménagement de la place de l'église.
- ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 4 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 22 juin 2026.

Le Maire

Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et



DECISION DU MAIRE

N° 052-2026

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité – Isolation thermiques de bâtiments communaux

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal 03-04-2026 du 09 avril 2026 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT le dispositif mis en place par le Département au titre du contrat départemental d'avenir et de solidarité,

CONSIDERANT que l'opération s'élève à 181 515,56 € HT,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** De solliciter une aide financière de 90 757,78 € (taux de 50%) au titre du CDAS 2026 auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour financer l'aménagement de la place de l'église.
- ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 4 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 22 juin 2026.

Le Maire

Richard THOMASSIER



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
de la publication le

et